

Hauteur & Sécurité

FORMATION • CONSEIL TRAVAIL EN HAUTEUR

Préparation au Certificat de Qualification Professionnelle

Travailler sur Cordes - Niveau initial

Contenu détaillé de formation

- 161 heures -



9 place du Baoumas - 12100 CREISSELS
05 65 69 62 64 - contact@hauteur-securite.fr
www.formation-hauteur-securite.fr

Centre de Formation déclaré sous le N°76 12 00809 12 auprès de la préfecture de la Région Midi-Pyrénées

N° SIRET 80238586400029 / Code APE 8559A - Contrat Assurance RC Pro MMA Millau n°12535

Mise à jour 08/07/2024

Hauteur & Sécurité en quelques mots...

Notre centre de formation, créé en 2010 et figure historique du milieu, est une Société Coopérative de Production, inscrite dans le tissu de l'économie sociale et solidaire. Nous transmettons nos valeurs au travers de la formation professionnelle continue pour adultes. Nous axons notre priorité sur la qualité de nos services, en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue via nos différents agréments et adhésions: centre agréé de formation au CQP Cordiste par France Travaux sur Cordes (FTSC), agrément Qualiopi pour les actions de formation, membre du Syndicat Français pour la Formation en Hauteur.



Le CQP Travailler sur cordes - Niveau initial (TSC-I)



Le CQP Travailler sur Cordes - Niveau initial correspond au niveau de compétence minimum qu'un cordiste doit maîtriser avant d'entrer dans la profession. Il équivaut à un droit d'exercer au sein de la profession des travaux sur cordes.

Dans la limite de ses prérogatives, le cordiste est autonome dans ses déplacements et l'exécution des tâches qui lui sont confiées, mais ne l'est pas dans les prises de décisions qui traitent des choix techniques à mettre en œuvre pour la sécurisation des accès cordes ou du poste de travail.

De ce fait, il est accompagné sur chacune de ses interventions en hauteur par au minimum un cordiste confirmé qui transmet les instructions nécessaires à la bonne exécution en sécurité de la tâche à réaliser sur le chantier, conformément aux préconisations de la Note DGT de décembre 2019. La mission d'un certifié cordiste nécessite l'utilisation des équipements, appareils et accessoires dans le respect des modes opératoires et des procédures qualité ou HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement).

Le CQP Cordiste Initial est un diplôme soumis à recyclage

Le CQP cordiste Initial, enregistré au RS sous le n°6610, est éligible au CPF sous le n°328266



Prérequis

- Avoir une bonne condition physique
- Ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du travail en hauteur
- Savoir lire et écrire en français
- *Pantalon de travail et chaussures de sécurité*
- *Gants de manutention*



Durée

Durée globale:
23 jours, 161 heures en centre de formation
 dont 1 journée (7H) de certification
 Intensité hebdomadaire: 35H



Public

Toute personne majeure, avec ou sans expérience, voulant travailler dans le domaine des travaux sur cordes.



Accessibilité

Personnes en situation de handicap : demander notre référent au 05 65 69 62 64 (en lien avec CAP EMPLOI) pour adapter la formation au regard de la problématique (handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique)



Lieux de formation

La formation se déroule sur l'un de nos deux sites de **Creissels (12)** ou de **Lannemezan (65)**.

L'accueil des stagiaires, les cours théoriques et les démonstrations pratiques et techniques s'effectuent en site indoor ainsi que sur différents sites naturels qui font l'objet d'un conventionnement d'usage.

Tous nos points d'ancrage sont vérifiés périodiquement et nos structures métalliques ont fait l'objet de notes de calcul conformément à la réglementation en vigueur.



Objectifs

La certification Travailler sur Cordes - Niveau initial est reconnue comme la preuve de la maîtrise des fondamentaux.

- Mettre en place des amarrages simples en prenant en compte les consignes transmises.
- Réaliser des déplacements en hauteur en accès simple pour se rendre à son poste de travail.
- Réaliser la production en appliquant les modes opératoires transmis.
- Échanger avec les membres de l'équipe à l'aide de différents moyens de communication.



Modalités d'évaluation

Le candidat est évalué par un jury France Travaux sur Cordes (certificateur) sur trois épreuves :

Epreuve N°1 : Le QCM (Questionnaire à choix multiple) qui permet de vérifier le niveau des connaissances générales théoriques et techniques maîtrisées par le candidat en complément de l'évaluation des compétences observables sur les épreuves pratiques.

Epreuve N°2 : La mise en situation professionnelle qui permet de certifier l'aptitude du candidat à progresser sur cordes en hauteur et installer un poste de travail pour effectuer une tâche de travail.

Epreuve N°3 : Le secours qui permet de certifier l'aptitude du candidat à porter assistance ou secours à un équipier en difficulté dans une configuration simple de chantier (évacuation directe vers le bas).

Toutes les épreuves doivent être validées pour obtenir la certification. En cas de non validation, un repassage total peut être effectué selon les modalités prévues par FTSC.

Une évaluation continue par les formateurs permet d'assurer le suivi hebdomadaire de chaque stagiaire, qui donne lieu en fin de formation à une attestation de compétences au regard du niveau acquis.



Contenu détaillé des différents modules



Module corde : Durée : 16 jours / 112 heures.

- Évolution en descente et remontée sur corde de travail et corde de sécurité
- Réalisation d'équipements simples de cordes de travail et de sécurité
- Mise en place d'ancrages temporaires
- Secours à un coéquipier en difficulté
- Déplacement de charges légères
- Environnement chantier, mises en situation



Module Vérification des EPI : Durée : 1 journée / 7 heures.

- Programme sur la base de textes réglementaires et de recommandations des fabricants d'EPI



Module Sauveteur Secouriste du Travail : Durée : 2 jours / 14 heures.

- Suivant le programme INRS / CNAMTS
- Formation réalisée en interne par Hauteur & Sécurité, centre agréé par l'INRS à dispenser des formations SST
- Obtention de l'attestation de formation et de réussite au module SST (durée de validité: 2ans)



Modules « Réglementation » et « ADAP'T Métier » (usure professionnelle) : Durée : 2 journées / 14 heures.

- Programme sur la base des textes réglementaires (décret de 2004 et Code du Travail) des recommandations de la branche professionnelle, de l'OPPBTP et de l'INRS



Journée de bilans individualisés et collectifs, restitution et contrôle des EPI Durée : 1 journée / 7 heures.



Journée d'examen en vue de l'obtention du CQP Travailler sur cordes initial : Durée : 1 journée / 7 heures

Vous pouvez obtenir sur demande le référentiel technique complet du CQP Travailler sur Cordes, ou le télécharger sur le site www.francetravauxsurcordes.fr. La formation vise, à travers les différents modules, l'acquisition des compétences citées par ce référentiel.



Méthodes pédagogiques

- Groupes de 6 à 8 stagiaires
- Sites de grande hauteur (50m+)
- Supports de pratique variés: urbain, industriel, falaise, pylones, toitures...
- Exposé didactique à l'aide de supports audio-visuels
- Travaux pratiques et démonstrations
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun
- Des fascicules de cours spécifiques sont remis en début de formation
- Tutoriels vidéo pour une meilleure compréhension des techniques les plus complexes
- **Un exemplaire du Petit Memento du Cordiste est offert**





Programme de formation

Planning reproductible sur chaque session

Semaine	Jour	Horaires	Modules	Heures
1	Lun.	8h30-12h30	Accueil / Règlementation	7,5
	Mar.		Adapt'Métier / Corde	7,5
	Mer.	13h30-17h	Corde	7,5
	Jeu.		Corde	7,5
	Ven.	8h30-13h30	Corde	5
2	Lun.	8h30-12h30	Corde	7,5
	Mar.		Corde	7,5
	Mer.	13h30-17h	Corde	7,5
	Jeu.		Corde	7,5
	Ven.	8h30-13h30	Corde	5
3	Lun.	8h30-12h30	SST	7,5
	Mar.		SST	7,5
	Mer.	13h30-17h	Corde	7,5
	Jeu.		Corde	7,5
	Ven.	8h30-15h30	Corde	5
4	Lun.	8h30-12h30	Corde	7,5
	Mar.		Corde	7,5
	Mer.	13h30-17h	Corde	7,5
	Jeu.		Corde	7,5
	Ven.	8h30-15h30	Corde	5
5	Lun.	8h30-12h30	Vérification des EPI	7
	Mar.		Bilans individualisés	7
	Mer.	13h30-16h30	Examen	7
			TOTAL	161

Nota: Les jours fériés sont travaillés, la durée hebdomadaire reste fixée à 35H



Les formateurs

Tous nos formateurs et formatrices sont des professionnels des travaux sur cordes titulaires du CQP Cordiste confirmé, Supervisor et/ou du CQP Organiser les Travaux sur Cordes. Hommes et femmes de terrain, ils cumulent expérience de chantier et diplômes en pédagogie (BE, DE, cursus universitaires...)

Vous pouvez retrouver la liste sur notre site www.formation-hauteur-securite.fr



Les moyens matériels



Chaque stagiaire reçoit **en prêt gratuit** en début de formation un lot complet de matériel individuel, normé au travail en hauteur et dont le choix est effectué auprès des meilleurs fabricants du marché:

- **Un kit de matériel de progression** (harnais, longes, antichute, descendeur...)

- **Un kit d'équipement** (cordes, longes, sangles, connecteurs...)

- **Un kit de déplacement de charges** (poulies, bloqueurs...)

Le matériel est récent et fait l'objet de vérifications annuelles périodiques et de contrôles systémiques.



L'hébergement

Pour les stagiaires qui le désirent, nous avons négocié des tarifs préférentiels dans des hébergements du secteur: gîtes en gestion libre, chambres de 2 personnes, Wifi, forfait alloué pour la durée totale de la formation (week-end compris). Possibilité d'arriver la veille de la formation. **Nous consulter.**



Coûts pédagogiques

Les frais pédagogiques comprennent :

- La formation au CQP TSC Initial, incluant la formation au diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Le prêt du matériel pédagogique EPI individuel.
- Les frais de certification CQP TSC initial. Cette journée est comprise et obligatoire dans la formation au titre de notre agrément « centre agréé formation cordiste ».
- La fourniture des supports de cours pédagogiques.
- Le conseil, l'accompagnement technique et administratif pour le bon déroulement de la formation (hébergement, adresses d'employeurs potentiels, contacts locaux, loisirs, etc.), et la recherche de financements (CPF, Pôle Emploi, Région, OPCO, Transition Pro, employeurs...)

Ils ne comprennent pas:

La nourriture et l'hébergement

A titre d'exemple, le tarif de la formation financée par un OPCO dans nos locaux de Creissels est de 3850€